

Arrêté ministériel n° 76-413 du 17 septembre 1976 portant fixation des prix des opérations de désinfection

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	17 septembre 1976
Publication	<u>Journal de Monaco du 1er octobre 1976</u> ^[1 p.4]
Thématiques	Hygiène publique ; Prix

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1976/09-17-76-413@1976.10.02>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 749 du 25 mai 1963, relative à la déclaration des maladies contagieuses ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 1893 imposant l'abonnement obligatoire à la désinfection ;

Vu l'arrêté ministériel n° 57-240 du 2 septembre 1957 bloquant les prix de tous les produits et services ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-180 du 9 juillet 1963, relatif à la désinfection, modifié par l'arrêté ministériel n° 67-49 du 14 février 1967 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-181 du 9 juillet 1963 fixant les barèmes annuels d'abonnement des hôtels et locations en garni ;

Article 1er

Les arrêtés ministériels n° 63-180 du 9 juillet 1963 et n° 67-49 du 14 février 1967 susvisés sont abrogés.

Article 2

Le tarif des mesures de désinfection imposées par l'arrêté ministériel du 9 février 1893 susvisé est fixé comme suit :

1 - Désinfection à l'étuve à vapeur

Francs	
- matelas à 2 places	10,00
- matelas à 1 place.....	6,00
- traversin	2,00
- oreiller.....	1,50
- couverture	3,00
- édredon	4,00
- drap de lit	1,50
- ballot de laine grand	10,00
- ballot de laine moyen	6,00
- ballot de laine petit	3,00
- coussin	2,00
- descente de lit	3,00

Francs	
- vêtement.....	3,50

2 - Désinfection à domicile

- les 20 m3 (jusqu'à 300 m3).....	10,00 F
- de 300 à 600 m3	8,00 F par 20 m3
- volume supérieur à 600 m3	6,00 F par 20 m3

3 - Fourgon

- sortie pour les interventions	15,00 F
---------------------------------------	---------

Article 3

L'abonnement donne droit à la désinfection gratuite pour chaque lit payé :

- 1° à *domicile*, d'une pièce d'appartement et d'un cabinet d'aisance ;
- 2° à *l'étuve*, à 80 kg de mobilier, de linge ou d'habits.

Au-delà de ces chiffres les abonnés bénéficieront d'une remise de 50 % sur le tarif ci-dessus.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 1er octobre 1976

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1976/Journal-6210>